

Journée syndicale: rendez-vous à Colombier!

Pour sortir des grèves de l'automne 2016 et installer sa nouvelle grille salariale, le gouvernement avait convenu d'un paquet de mesures¹ réclamées depuis longtemps par les syndicats; loin de représenter un bond en avant, celles-ci devaient surtout combler un peu l'écart séparant les enseignants neuchâtelois de leurs voisins romands.

Pierre Graber, président du SAEN



Une année après un affrontement sans précédent, la Journée syndicale permettra de mesurer le chemin parcouru et de vérifier si les promesses ont été tenues ou sont en voie de l'être...

Pour l'essentiel, le Département respecte sa part de contrat dans le difficile contexte financier que l'on connaît. Il y a certes eu un gros couac avec la décision d'enlever une période à chacune des années du cycle 2 et la suppression du REX² en 5e et 6e – du moins dans les conditions et l'esprit qui devraient le caractériser.

Au cœur du problème...

Parmi les mesures annoncées, l'évaluation des fonctions de l'enseignement nous semble essentielle. À nos yeux, l'absence d'un tel outil dans notre canton est à l'origine du dérapage observé au fil des années, voire des décennies, quant aux conditions de travail des enseignants neuchâtelois, à leur statut et leur salaire. Les anciens s'en souviennent, au moment où l'État évaluait les fonctions de l'ensemble de son personnel, à la fin du siècle passé, une opération du même type avait été lancée pour l'enseignement. La mission confiée à M. Claude Wannemacher³ s'est étendue sur près de cinq ans et s'est subitement interrompue alors qu'elle arrivait à son terme. Le rapport et l'important dossier élaborés sur la base des 2648 questionnaires retournés (85% des documents distribués !) ont ainsi disparu des radars... *Schubladisés!*

Un programme alléchant

Notre journée syndicale se tiendra donc au théâtre de Colombier et est structurée selon deux axes. Côté pile, la matinée est dédiée aux aspects syndicaux.

Le Comité cantonal a décidé de privilégier l'actualité. On accordera donc du temps à l'évocation des processus engagés à la suite des grèves, à l'état des lieux de notre école, aux dossiers sensibles traités par les représentants du syndicat, ainsi qu'à la discussion des résolutions de l'Assemblée à l'attention du Département. L'Assemblée aura aussi à procéder à l'élection de son successeur; si les candidatures n'ont pas été nombreuses, la qualité est là et le Comité cantonal est heureux de pouvoir garantir une transition harmonieuse. De nos jours, peu d'associations ont la chance de bénéficier de structures aussi solides et de l'engagement indéfectible de leur comité; c'est un gage de sérieux à l'égard des membres et de la relève.

Côté face, l'après-midi sera dédié à l'évaluation des fonctions dans l'enseignement. Nous y accueillerons les meilleurs interlocuteurs sous la conduite experte de Laurent Bonnard. Mme Maire-Hefti ouvrira les débats avant de céder la place à Mme Schär Moser, spécialiste renommée, au chef de projet neuchâtelois, M. Hartmann, ainsi qu'à notre ami Rémy Meury, secrétaire général du SEJ, puisque Neuchâtel compte s'appuyer sur l'expérience jurassienne. *Une nouvelle fois, cette partie de la journée syndicale est mise sur pied avec l'appui de la HEP BE-JUNE, ce qui permet sa reconnaissance comme un acte de formation continue.* Venez nombreux à Colombier et emmenez vos collègues pas encore syndiqués!

¹ Bilan des grèves de l'automne 2016 sur le site www.saen.ch

² Non à la suppression du REX en 5e et 6e, idem. Rex: Renforcement et EXtension

³ Comment valoriser la profession d'enseignant?, idem.

Big Brother ou loi de Parkinson?

Brigitte Tisserand

Quelle vague d'espoir nous avait envahis il y a quelques années lors de la création de postes de direction pour l'école primaire accompagnant la régionalisation! Enfin, nous aussi allions profiter du soutien de professionnels et être débarrassés du joug des commissions scolaires. Certes, avec elles, nous avons connu le meilleur comme le pire, basculant de l'un à l'autre à chaque fin d'année au gré du passage en secondaire de la progéniture de ses membres. Enfin, les priorités ne seraient plus celles de parents soucieux du bien de leur propre enfant. Enfin, nous aurions un répondant disponible maîtrisant le sujet et capable de mettre rapidement en œuvre une solution.

Aujourd'hui, le bilan qui en est tiré dans les salles des maîtres est amer, la déception est grande. Si par le passé, on jalousait des commissions scolaires, aujourd'hui, il en va de même pour les directions, leurs membres ou les secrétariats. Heureusement, l'immense majorité des membres de direction sont d'anciens enseignants, critère qui nous semble impératif. Mais rien ne permet de prédire si tel ou telle bon-ne enseignant-e possèdera les qualités requises pour un poste de direction. La formation se fait en cours d'emploi, souvent après quelques années de pratique puisque la demande de formation est supérieure à l'offre et qu'on peut difficilement gérer les absences simultanées de plusieurs directeurs en formation. Hélas, certaines personnes qui étaient pourtant d'excellent-e-s enseignant-e-s, ne sont visiblement pas faites pour gérer une école. Nommées sans période probatoire, «leurs» enseignants doivent alors pallier le mauvais fonctionnement et s'épuisent à signaler des erreurs, recevoir des correctifs et attendre des réponses à des questions urgentes.

Les secrétariats apportent également leur lot de déception. Censés nous décharger d'une partie de la charge administrative, c'est le contraire que nous observons! Les consignes, formulaires et fiches de renseignement pullulent à la vitesse d'un couple de souris enfermées dans une cave à fromage. Les enseignants se sentent de plus en plus *fliqués*. Du formulaire d'annonce d'absence de la classe – juste pour aller en forêt – à la liste des séances de parents, chaque pas est désormais contrôlé. Le manque de confiance va jusqu'à la relecture des circulaires de courses d'école. Dans ce contexte, pas étonnant dès lors que les secrétariats croulent sous le travail et ne soient plus disponibles pour répondre aux demandes des enseignants. Parfois, l'enseignant a l'impression qu'il est au service du secrétariat alors que le contraire nous semblait être l'idée de base.

Nos questions restent trop longtemps sans réponse, car les secrétariats et les directions sont occupés à créer, récolter ou remplir mille formulaires qu'ils n'ont même plus le temps de vérifier. On engage à tour de bras une armée de scribes qui, au lieu de nous soulager, nous noie dans les consignes, nous submerge de séances d'information et d'e-mails qui ne nous concernent pas et en dégoûtent plus d'un de notre métier.

Nous sommes des enseignants, notre métier est d'enseigner et les directions devraient faire en sorte que nous puissions nous consacrer à notre mission première au lieu de gaspiller notre énergie à nous soumettre à une société de plus en plus orwellienne.



Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
membre du SER (Syndicat des enseignants romands), de l'Intersyndicale
des enseignants BEJUNE et de la FPS (formation professionnelle suisse)

Journée syndicale 2017

Mercredi 1er novembre 2017 – Théâtre de Colombier

ÉVALUATION DES FONCTIONS DE L'ENSEIGNEMENT

Programme:

Matinée dès 8h30
(café, croissant dès 7h45)

Assemblée générale du SAEN

Actualité, résolution(s)
**Évaluation
des fonctions:** panorama
Élections statutaires,
dont celle du président

**Apéritif,
repas de midi**
à la Taverne du Château

Après-midi dès 14h
Intervention de Monika Maire-Hefti,
conseillère d'État, Département de l'éducation
et de la famille.

Table ronde Évaluation des fonctions de l'enseignement

L'exercice neuchâtelois à la lumière
de l'expérience jurassienne
Invités: Marianne Schär Moser, psychologue
du travail et experte en matière d'égalité
Paul-André Hartmann, chef de projet DEF
et Rémy Meury, secrétaire général du SEJ
avec la participation de Mme Maire-Hefti.
Moderation: Laurent Bonnard
Fin à 16 h 30

Inscription indispensable (*)

Venez à notre Journée syndicale et emmenez-y vos collègues non-syndiqué-e-s (**).
(*) sur le site web (www.saen.ch) (**) intéressé-e-s à adhérer



Allo Neuchâtel, ici Oxo!

Avez-vous déjà changé de cercle scolaire? En avez-vous l'intention? Préparez-vous à un long parcours du combattant!

Brigitte Tisserand

Oui, on a gagné en mobilité depuis que la nomination est devenue cantonale. Je me souviens d'un entretien avec l'inspecteur lors de la fermeture d'une classe aux Bayards. Ma jeune duettiste fraîchement sortie de la HEP a dû partir. Comme j'étais nommée, on m'avait proposé d'assurer l'appui équivalent à mon temps de travail. Je n'avais pas vraiment le choix: étant au maximum avec des enfants, l'inspecteur m'avait signalé que j'étais non seulement «invendable» (on ne parlait pas encore de pénurie à cette époque), mais que je prendrais un gros risque en débutant dans un nouveau collège. En effet, j'aurais dû patienter cinq ans avant d'être nommée à nouveau et être sûre de ma place.

Heureusement, la nomination est désormais cantonale¹ et on ne la met plus en jeu en changeant de cercle. En quittant le Val-de-Travers après vingt-et-une années de bons et loyaux services, je pensais donc qu'il me serait aisé de rejoindre l'EOREN² qui me proposait un travail passionnant et plus proche de mon nouveau domicile. Détrompez-vous! J'ai eu l'impression de débarquer d'une autre galaxie! On m'a demandé de fournir une fois de plus tous les justificatifs, depuis l'obtention de mon certificat pédagogique jusqu'à l'attestation de la formation *More*.

Ensuite, j'ai dû entreprendre les démarches pour être nommée à l'EOREN. Bien que le Rsten³ précise noir sur blanc qu'on «conserve le bénéfice de sa nomination»,

il faut recommencer toutes les démarches auprès de notre nouvel employeur. Quelle perte de temps, d'énergie et d'argent quand on sait que la question ne se pose même pas, que l'employeur n'a aucune marge de manœuvre!

Comme rien n'est jamais simple, on s'est alors aperçu que ma nomination n'était pas à jour à Val-de-Travers. Il a donc fallu m'y nommer au taux de travail effectif avant de procéder à ma nouvelle nomination.

Mais ce n'est pas fini! En contrôlant ma première fiche de paie, j'ai constaté que j'avais perdu mes enfants lors du déménagement... Il a fallu refaire la demande d'allocations complémentaires — deux dossiers différents — en fournissant livret de famille, attestation du papa, des écoles, etc.

Finalement, tout cela aura pris quatre mois, d'innombrables téléphones, e-mails, courriers, photocopies et j'en passe, alors qu'il aurait suffi que quelqu'un mette mon dossier dans une grande enveloppe et la transmette à qui de droit. Comment s'étonner que le canton soit dans le rouge s'il est administré de telle façon?⁴ •

¹ Arrêté du 14 mai 2014

² École obligatoire région Neuchâtel

³ Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement

⁴ Voir aussi *Avant que rompe le maillon faible...* dans le no 6/2017